

Parachut dévoile les résultats de son enquête « mobilité » menée auprès de ses assurés, propriétaires de voitures, vélos & trottinettes.

Automobile, vélo, trottinette électrique, hoverboard, segway... les modes de transport ne cessent de se multiplier, avec des risques qui évoluent en conséquence.

C'est pourquoi depuis 2019, l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les propriétaires de NVEI (Nouveau Véhicule Électrique Individuel), pour les couvrir en cas de dommages causés à un tiers par imprudence ou négligence.

Néanmoins, au regard de l'enquête menée par Parachut du 1^{er} juin au 6 juillet 2023 auprès de 857 de ses assurés, une couverture supplémentaire semble être pertinente. En effet, vol, crevaison, panne et autre incident ne concernent plus uniquement la voiture.

Les propriétaires de trottinettes rencontrent notamment :

- Des crevaisons (58% des répondants)
- Des pannes (25%)
- Des vols (17%)

Pour les propriétaires de vélos, les incidents concernent :

- Des crevaisons (38% des répondants)
- Des vols (38%)
- Une panne (8%)

**N'hésitez pas à me contacter pour échanger sur le sujet avec
Philippe Berlinson, Directeur marché automobile et mobilité chez Parachut.**

ENQUÊTE MOBILITÉ

Parachut
assurez votre quotidien



Enquête réalisée du 1^{er} juin au 6 juillet 2023 auprès d'un échantillon de 857 assurés Parachut bénéficiant d'une assurance GOODZ.

DE QUOI SONT-ILS ÉQUIPÉS ?



L'**automobile** est le bien d'équipement **majoritaire** de nos assurés GOODZ.

- 63%** sont propriétaires d'une automobile
- 22%** d'une trottinette
- 15%** d'un vélo

QUELS SONT LES USAGES ?



L'**automobile** est le **moyen de déplacement journalier** majoritaire de nos assurés. La trottinette est privilégiée par rapport au vélo.

- 54%** utilisent leur voiture tous les jours
- 31%** leur trottinette
- 23%** leur vélo

QUELS PROBLÈMES RENCONTRENT-ILS ?

1 Assuré
/ 4

Nous confie avoir déjà eu au moins une panne, une crevaison ou un vol.

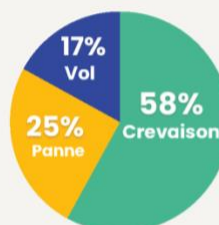
TOP 3 DES PROBLÈMES RENCONTRÉS :



En voiture



En trottinette



À vélo



Parachut propose deux produits spécifiques pour assurer les biens de mobilité douce.

Mobiliti est une protection complète, sans engagement, pour les deux roues et nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI) du foyer. Son plafond de garantie est de :

- 1 000 € dès 9,99 €/mois
- jusqu'à 5 000 € pour 19,99 €/mois

Goodz protège les biens et équipements du foyer sur un seul et unique contrat, sans engagement pour un plafond de garantie de :

- 1 000 € dès 9,99 €/mois
- jusqu'à 5 000 € pour 19,99 €/mois

À propos de Parachut :

La marque Parachut a été créée par la société de courtage en assurance Advise, qui a fait ses armes dans la téléphonie mobile dès 2005. En 2017, Advise lance sa propre marque avec Parachut : un seul contrat, sans engagement, pour protéger tous les biens et équipements du foyer. Parachut est la meilleure offre du marché, tant en termes de risques couverts que de biens assurables.

Cette petite révolution s'accompagne d'une véritable volonté de transformer l'expérience client : le client peut gérer son contrat en ligne et en temps réel.

Chez Parachut, on (R)assure votre quotidien !

<https://www.parachut.com> // LinkedIn : @parachut-assurance

Facebook & Instagram : @Parachutassure // <https://blog.parachut.com>